

TEOREM

**29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1**

EXCO HESIO

**4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE Cedex**

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 10 582 130.10 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8 Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

*- Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 –
(Septième résolution)*

TEOREM

29 avenue Félix Viallet
38026 GRENOBLE Cedex 1

EXCO HESIO

4 place du Champ de Foire
CS 80193
42313 ROANNE Cedex

SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 10 582 130.10 Euros

530 740 562 RCS Lyon

Siège social : 8 Chemin du Jubin – 69570 DARDILLY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL

*- Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 –
(Septième résolution)*

Aux actionnaires de la Société DELTA DRONE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

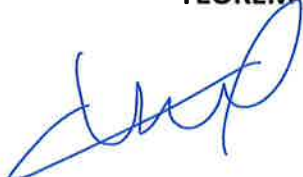
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à GRENOBLE et à ROANNE, le 28 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

TEOREM



Sébastien CHIRAT
Membre de la C^e Régionale de Grenoble

EXCO HESIO



Jean-Michel LANNES
Membre de la C^e Régionale de Lyon